

DOSSIER

DÉCONTAMINATION ET INDEMNISATION DES VICTIMES
DES ESSAIS NUCLÉAIRES EN ALGÉRIE

La France face à ses responsabilités



Mannequins expérimentaux lors de l'explosion de la bombe atomique française sur le polygone d'essais à Reggane, au Sahara, en 1960

LIRE LE DOSSIER RÉALISÉ
PAR NADJIA BOUZEGHRANE
ET ABDELGHANI AÏCHOUN
EN PAGES 2 ET 3

LE MINISTÈRE DU COMMERCE RÉACTUALISE SA LISTE

LE SUCRE ET LES PÂTES INTERDITS À L'EXPORTATION

■ La mesure d'interdiction touche les produits subventionnés ou fabriqués à partir de matières subventionnées et les produits destinés à lutter contre la pandémie de coronavirus (Covid-19), tels que les produits de désinfection sanitaire, les masques de protection et les gels hydroalcooliques.

LIRE L'ARTICLE DE ZHOR H. EN PAGE 6



ENFANTS DE GAÏD SALAH

Interdits de sortie du territoire national

■ Deux fils du défunt général de corps d'armée, vice-ministre de la Défense nationale et chef d'état-major de l'Armée nationale populaire, Ahmed Gaïd Salah, sont dans le collimateur de la justice.

LIRE L'ARTICLE DE D. S. EN PAGE 2

COURS PRIVÉS

Les parents d'élèves saignés à blanc

LIRE L'ARTICLE DE ASMA BERSALI EN PAGE 4

EL WATAN ENVIRONNEMENT



RETOUR AUX PLAGES Déchets, saleté et incivisme !

LIRE NOTRE SUPPLÉMENT EN PAGES 13, 14, 15, 16 ET 17

DES ENQUÊTES ONT ÉTÉ OUVERTES PAR LES SERVICES DE SÉCURITÉ

Deux fils de Gaïd Salah interdits de quitter le territoire national

● Adel et Boumediène Gaïd Salah ont, le 18 août, fait l'objet d'une interdiction de sortie du territoire national (ISTN), décidée par le parquet de Dar El Beïda (Alger).

Deux fils du défunt général de corps d'armée, vice-ministre de la Défense nationale et chef d'état-major de l'Armée nationale populaire, Ahmed Gaïd Salah, sont dans le collimateur de la justice. Il s'agit de Adel et Boumediène qui, le 18 août, ont fait l'objet d'une interdiction de sortie du territoire national (ISTN), décidée par le parquet de Dar El Beïda (Alger). Cependant, les deux mis en cause ne sont pas les seuls à être interdits de quitter le territoire national. Ils seraient plus d'une dizaine à avoir fait l'objet de la même mesure. «*Préventive, cette mesure judiciaire a été prise à la veille de l'ouverture des frontières algériennes, qui coïncide avec l'ouverture de plusieurs enquêtes par les services de sécurité dans lesquelles ils sont cités*», avons-nous appris de sources sécuritaires. Longtemps considérés comme intouchables,

même après la disparition de leur père, le défunt Ahmed Gaïd Salah, Adel et Boumediène sont désormais justiciables. Ironie du sort : le 17 juin 2019, dans son discours à la faveur de sa visite de travail et d'inspection aux unités de la 3^e Région militaire à Béchar, l'ancien vice-ministre de la Défense nationale avait promis que «*personne ne sera épargné par les enquêtes anticorruption*».

LA LANGUE DÉLIÉE DE GUERMIT BOUNOUIRA

D'aucuns mettent en rapport cette mesure judiciaire coercitive avec la dernière arrestation et le rapatriement, au début du mois d'août courant, depuis la Turquie, de l'adjudant-chef à la retraite Guermit Bounouira. «*Sur ordre du président de la République, chef suprême des forces armées, ministre de la Défense nationale, et en coordination entre nos services de*

sécurité et les services de sécurité turcs, l'adjudant-chef à la retraite Guermit Bounouira, qui avait fui le pays, a été remis jeudi aux autorités», lit-on dans le communiqué des autorités nationales. Et si son dossier a été traité par le tribunal militaire de Blida, celui des deux enfants du défunt général de corps d'armée Ahmed Gaïd Salah et les autres, a été transmis, en tant que civils, au tribunal correctionnel de Dar El Beïda. Toujours selon nos sources, les mis en cause ont été cités lors des auditions de l'adjudant-chef à la retraite, la boîte noire du MDN, de par sa proximité avec le défunt Ahmed Gaïd Salah. Ce n'est pas la première fois que le nom d'un des fils de ce dernier est cité. Lors d'un entretien accordé le 6 août 2020 à *El Watan*, le directeur général de l'Agence nationale d'édition et de publicité (ANEP), Larbi Ounoughi, a cité en exemple le quotidien régional *Eddough*

News, édité à Annaba et appartenant Adel, le fils cadet du défunt chef d'état-major Ahmed Gaïd Salah, qui a profité des largesses de cette agence du temps où son père était à la tête du MDN. «*Il ne reçoit plus de publicité ANEP*», a révélé le patron de l'ANEP. Aussi, le port sec (PSDA), appartenant au patron du journal *Eddough News*, Adel Ahmed Gaïd, a été suspendu le 21 juillet dernier pour une durée de 60 jours, pour non-conformité. Emanant de la Direction générale des Douanes algériennes (DGD), cette décision est ferme et non renouvelable, selon l'instruction adressée aux directeurs régionaux des Douanes algériennes, dont *El Watan* détient une copie. «*Si après ce délai, les ports secs ne se seront pas conformés aux exigences de l'activité, ils seront fermés définitivement et récupérés par l'Etat*», a insisté la DGD.

D. S.

AHMED OUYAHIA TRANSFÉRÉ HIER À LA PRISON DE ABADLA (DJELFA)

Ahmed Ouyahia, ancien Premier ministre sous Abdelaziz Bouteflika, a été transféré, hier, tôt dans la matinée, de la prison de Koléa vers celle de Abadla, dans la wilaya de Béchar, 1000 km au sud-ouest d'Alger, avons-nous appris de sources judiciaires. Condamné le 1^{er} juillet dernier à 12 ans de prison ferme par le tribunal de Sidi M'hamed, Ouyahia ne cesse de broyer son pain noir. En effet, il est cité dans plusieurs affaires à Alger, où il sera auditionné et comparaitra devant les instances judiciaires de la capitale, loin de sa nouvelle prison au sud-ouest. Le 12 août, le président du groupe, Ali Haddad, et Tahkout Mahieddine, patron du groupe TMC, qui purgent,

eux aussi, de lourdes peines fermes à la même prison de Koléa, ont été transférés respectivement à la prison de Tazoult (Batna) et Babar (Khenchela). Selon des sources judiciaires, leur transfert a été décidé au lendemain du recours de Ali Haddad aux services du bureau américain de lobbying (SPG), chargé de le défendre au niveau international, dont le président est Robert Stryk. Et si pour Ali Haddad la raison de son transfert loin de la capitale semble connue, ce n'est pas le cas pour Mahieddine Tahkout et Ahmed Ouyahia. Désormais, les avocats et les proches de Ouyahia devront parcourir 1000 km pour le voir.

M.-F. G.

ALORS QUE LA DÉFENSE EXIGE LA PRÉSENCE DE MOHAMED ROUGAB, SECRÉTAIRE PARTICULIER DE BOUTEFLIKA

Le procès de «M^{me} Maya» renvoyé au 30 septembre prochain

Le procès de la mystérieuse «M^{me} Maya» ou «*demaalma*» (la cheffe), présentée comme étant la fille cachée du Président déchu, n'a finalement pas eu lieu hier au tribunal de Chéraga.

Dès 9h30, la salle était déjà pleine à craquer, alors que l'exigu box des prévenus était encore vide. La question du report est déjà sur les lèvres de nombreux avocats, avant même que l'audience ne commence. Il est déjà 10h, M^{me} Maya, de son vrai nom Zoulikha-Chafika Nachinach, fait son apparition encadrée par deux agents (des femmes) de l'administration pénitentiaire et des policiers, qui lui enlèvent les menottes avant de l'installer au deuxième rang.

Un léger voile blanc, en dentelle, sur la tête, laissant apparaître quelques mèches cendrées sur le front, une taille moyenne et un visage très serein et plein d'assurance, M^{me} Maya fait le tour de la salle à la recherche de ses deux filles, Imène et Farah, poursuivies, elles aussi, dans le cadre de cette affaire, mais laissées en liberté. Celles-ci s'avancent et la saluent avec les mains, avant que les policiers ne leur font signe de s'éloigner du box.

D'autres prévenus en détention, Abdelghani Zaalane, ex-ministre des Travaux publics et ancien wali d'Oran, Mohamed Ghazi, ex-chef du Travail et ancien wali de Chlef, son fils Chafik et son ancien chef du protocole, Mustapha

Boutaleb, Abdelghani Hamel, ex-patron de la police, Miloud Benaïche, Belkacem Bensmina, Karim Goujjil et Mohamed Cherif, dit Sioussiou, en situation de fuite, doivent répondre avec M^{me} Maya de nombreux chefs d'inculpation, liés au «*trafic d'influence*», «*abus de fonction*», «*blanchiment d'argent*», «*incitation d'agents publics pour l'obtention ou l'octroi d'indus avantages*»...

La juge fait l'appel des mis en cause et d'une vingtaine de témoins, dont plusieurs sont absents. Elle commence par renvoyer au 30 septembre prochain le deuxième dossier instruit par le tribunal de Chéraga, qui concerne l'ensemble des prévenus, à l'exception des deux anciens ministres, cités comme témoins. Elle passe à l'affaire des deux ex-ministres poursuivis au titre d'anciens walis de Chlef, pour Mohamed Ghazi, et d'Oran, pour Abdelghani Zaalane. M^{me} Hadjouti s'offusque du fait que l'expertise médicale demandée par le magistrat conseiller près la Cour suprême ne soit pas dans le dossier. «*Nous ne comprenons pas pourquoi cette expertise est introuvable. Le prévenu est très malade. Il souffre de plusieurs pathologies. Même s'il a été gardé tout le temps à l'infirmerie, son état n'a cessé de se détériorer et nous ne savons même pas s'il va tenir jusqu'au 30 septembre*», lance l'avocat. Il réclame avec insistance la présence de l'ancien secrétaire par-

ticulier du Président déchu, Mohamed Rougab, en disant : «*Lors de la dernière audience, nous avions insisté pour que ce témoin soit ramené à l'audience et le tribunal s'est engagé à le faire. Aujourd'hui encore, il n'est pas là. C'est un témoin important et son témoignage est capital pour nous. Nous exigeons qu'il soit présent*». La magistrate prend note puis se tourne vers le procureur, qui semblait un peu perdu. «*Nous avons envoyé les convocations*», répond-il. La juge décide de renvoyer le procès au 30 septembre 2020.

Il s'agit, faut-il le rappeler, d'une affaire des plus étonnantes, d'une femme qui a réussi à ériger un empire financier juste en se faisant passer pour la fille cachée du Président déchu. En quelques années, elle a réussi à pénétrer les cercles les plus fermés des centres de décision, et en a profité pour monnayer l'obtention de terrains, de concessions, le déblocage de projets industriels au profit d'hommes d'affaires, nommer des ministres, obtenir la promotion de walis, de chefs de daïra, de cadres de l'Etat, etc. Des services qui ont permis à M^{me} Maya de s'offrir de nombreux biens immobiliers aussi bien en Algérie qu'en Espagne, des voitures de luxe et des comptes en dinars et en devises bien alimentés. Tant attendu, son procès sera certainement riche en révélations.

Salima Temcani

ESSAIS NUCLÉAIRES FRANÇAIS EN ALGÉRIE

Des effets dévastateurs

L'ONG Campagne internationale pour l'abolition des armes nucléaires (ICAN), lauréate du prix Nobel de la paix en 2017, a exigé de la France, dans un rapport rendu public hier à Paris, de «*remettre aux autorités algériennes la liste complète des emplacements où ont été enfouis des déchets contaminés*». «*À la différence de ce qui s'est passé avec la Polynésie – où la France a réalisé 193 essais nucléaires –, il est frappant de constater à quel point les conséquences environnementales et sanitaires des essais nucléaires en Algérie ont suscité peu d'intérêt durant plusieurs décennies et restent aujourd'hui encore un sujet compliqué à traiter*», ajoute encore l'ONG.

Il faut dire que les conséquences désastreuses, aussi bien en vies humaines, au moment des faits, que par la suite, en raison des radiations, ne peuvent être déterminées avec exactitude. Historiens et spécialistes, tout comme les autorités bien évidemment, ne cessent de réclamer les archives de la période coloniale liées à cet événement afin, entre autres, de définir le nombre de victimes. Selon certaines sources, près de 40 000 Algériens vivaient dans la région où ont été effectués les essais, en l'occurrence Reggane et In Ecker. En plus des victimes directes, il y a ces nombreux Algériens qui ont succombé à des maladies par la suite, les malformations à la naissance...

Auteur d'un livre sur le sujet, portant le titre *Les irradiés algériens, un crime d'Etat*, Mustapha Khiaïti, président de la Forem (Fondation pour la promotion de la santé et de la recherche scientifique), a indiqué, l'année passée lors d'une conférence, que la France a effectué en Algérie, entre le 13 février 1960, date du premier essai à Reggane, une opération appelée «*Gerboise bleue*», et le 16 février 1966, 57 essais nucléaires. Il s'agit de «*4 explosions aériennes à Reggane, 13 explosions souterraines à In Ecker, dans le Hoggar (17 tirs au total donc, ndr), 35 essais complémentaires à Hammoudia, dans la région de Reggane, et 5 expérimentations dans une zone à In Ecker*». D'après lui, il y a eu au total 500 kilotonnes d'explosions. En plus, des habitants de la région, touchés directement par l'explosion ou irradiés, il y a, ajoute M. Khiaïti, ces «*150 Algériens sélectionnés dans des prisons et des camps d'internement, attachés à des poteaux pour voir les réactions sur leurs corps après des explosions*». Par ailleurs, poursuit-il, il existerait «*200 000 tonnes de matériels irradiés dans le sud du pays*».

Lors d'une conférence tenue au mois de mai dernier, Kadham El Abdouï, chercheur en physique nucléaire, a indiqué que «*la France coloniale a mené des essais nucléaires dans des régions sahariennes ouvertes, difficiles à nettoyer des émanations radioactives à effets dévastateurs devant perdurer pour des milliers d'années*».

Or, jusque-là, la France n'a jamais reconnu sa responsabilité d'une manière franche. Par conséquent, aucune indemnisation pour les victimes n'a été décidée. Dans l'entretien qu'il a accordé au journal français *L'Opinion*, le 13 juillet dernier, le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, avait déclaré, lorsqu'il s'exprimait sur la question mémorielle, que «*les Algériens tiennent beaucoup plus à la reconnaissance de l'Etat français de ses actes qu'à une compensation matérielle*». Néanmoins, il a ajouté : «*La seule compensation envisageable est celle des essais nucléaires. Ses séquelles sont encore vives pour certaines populations, notamment atteintes de malformations. Et certains sites n'ont toujours pas encore été traités*».

Les 24 crânes de résistants algériens se trouvant dans un musée français ont été restitués à l'Algérie début juillet dernier. Une décision vue par l'Algérie comme un geste de bonne volonté, mais qui devrait être suivi par d'autres afin d'arriver à une relation apaisée avec la France.

Abdelghani Aichoun

CONSÉQUENCES DES ESSAIS NUCLÉAIRES FRANÇAIS EN ALGÉRIE

« Sous le sable, la radioactivité ! »

● A l'appui de leur étude, « Sous le sable, la radioactivité ! Les déchets des essais nucléaires français en Algérie : analyse au regard du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires », publiée par la fondation Heinrich Böll, présentée mercredi en conférence de presse à Paris, Jean-Marie Collin, expert et co-porte-parole d'ICAN France (International Campaign to Abolish Nuclear Weapons France) et Patrice Bouveret, directeur de l'Observatoire des Armements et co-porte-parole d'ICAN France fournissent de nombreuses raisons techniques, juridiques et politiques qui expliquent pourquoi le dossier des essais nucléaires ne peut être clos.

Les deux auteurs de l'étude rappellent que les présidents Abdelmadjid Tebboune et Emmanuel Macron « semblent vouloir faire avancer cette question ». « Ils ont chacun nommé (en juillet 2020) une personnalité pour réaliser un travail mémoriel de "vérité" entre les deux pays incluant la question des essais nucléaires. Leurs conclusions sont attendues pour la fin de l'année 2020. »

Par cette étude, Jean-Marie Collin et Patrice Bouveret affirment qu'ils souhaitent contribuer à un « débat qui aborde les trois dimensions des essais nucléaires : leur irresponsabilité du point de vue de l'environnement et de la santé publique, leurs effets déstabilisateurs d'un point de vue politique et leur injustice d'un point de vue post-colonial ».

Pour ce faire, ils font référence au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN) comme un outil efficace pour traiter les trois dimensions sus-mentionnées, car ce traité contient « des obligations positives pour la décontamination des zones touchées et une interdiction claire de toute forme d'essai nucléaire » ; en outre, le TIAN « met fin à la pratique du deux poids, deux mesures », car ses droits et obligations sont les mêmes pour tous les Etats parties au traité. En juin 2020, le TIAN compte 81 signataires et 38 ratifications. Le traité entrera en vigueur lorsqu'il aura atteint 50 ratifications.

Entre 1960 et 1996, la France a réalisé 17 essais nucléaires en Algérie et 193 en Polynésie française. En Algérie, les essais atmosphériques et souterrains ont été effectués sur les sites de Reggane et d'In Ekker, « dans une atmosphère de secrets et de conflit, entre une nation algérienne en construction et une puissance coloniale en quête d'une autonomie stratégique ».

Une majorité d'essais – 11 – a été réalisée postérieurement aux Accords d'Évian du 18 mars 1962 qui actent l'indépendance de l'Algérie. « Il faudra attendre les années 1990 pour lire les premières études indépendantes relatant certains événements sombres de cette période. » En effet, les premières recherches spécifiques sur les conséquences des essais nucléaires français ont débuté en 1990, avec les travaux de l'Observatoire des armements, sous la direction de feu Bruno Barrillot. « Face à l'absence de documents et au poids du "secret défense", l'objectif était alors d'apporter de l'information sur le programme des essais nucléaires et sur leurs conséquences, en recueillant le plus grand nombre de témoignages

sur les différents acteurs, sur l'implantation des sites, sur les conditions de vie et sur les accidents qui se sont produits tant au Sahara qu'en Polynésie. »

Les révélations sur des accidents lors de certains essais, sur la mise en danger des populations comme des soldats, en Algérie comme en Polynésie, permettront de parvenir à l'adoption de la loi du 5 janvier 2010 « relative à la reconnaissance et à l'indemnisation des victimes des essais nucléaires français ». Mais celle-ci ne prend pas en compte les conséquences environnementales. Et « si 75 propositions d'offre d'indemnisation ont été faites auprès de victimes civiles et militaires ayant séjourné en Algérie durant la période des essais, une seule victime "habitant en Algérie" a reçu une indemnisation en près de 10 ans ! Cette importante différence de traitement s'explique en grande partie par l'impossibilité pour les habitants et les "Populations laborieuses des oasis" (PLO), selon le nom donné aux travailleurs algériens recrutés pour effectuer différents travaux, de prouver leur présence par des documents écrits (feuille de salaire, contrat, preuve de résidence), sur les zones désignées par la loi, sans oublier l'absence de documents pour la demande d'indemnisation en langue arabe... ». Selon les chiffres du ministère de la Défense, 150 000 personnes civiles et militaires ont participé aux essais nucléaires entre le 13 février 1960 et le 27 janvier 1996, sans compter les populations sahariennes et polynésiennes.

LE « PASSÉ NUCLÉAIRE » NE DOIT PLUS RESTER PROFONDEMENT ENFOUI DANS LES SABLES »

Pour l'Algérie, en raison de « relations franco-algériennes tumultueuses, d'absence d'archives consultables, d'absence de registres des travailleurs locaux ayant participé aux essais, les données sur les conséquences des essais restent très parcellaires et incomplètes ». C'est seulement en 2010, grâce à une « expertise indépendante », que fut révélée une carte du ministère de la Défense français montrant que le continent européen fut aussi affecté par des retombées des essais nucléaires réalisés tout au sud du Sahara.

Les auteurs de l'étude précisent que « si aujourd'hui, les connaissances sur les essais nucléaires, les accidents et leurs conséquences sont plus nombreuses, il manque toujours d'importantes informations concernant la présence de grandes quantités de déchets

nucléaires et non nucléaires pour assurer la sécurité des populations et la réhabilitation de l'environnement ». Dès le début des expérimentations nucléaires, la France a pratiqué une politique d'enfouissement de tous les déchets dans les sables, rappelle l'étude. Le désert est alors vu comme un « océan », ou du simple tournois – comme le montrent dans cette étude des notes « Secret défense » et des photos – aux avions et chars, tout ce qui est susceptible d'avoir été contaminé par la radioactivité doit être enterré. « La France n'a jamais dévoilé où étaient enterrés ces déchets, ni leurs quantités. A ces matériaux contaminés, laissés volontairement sur place aux générations futures, s'ajoutent deux autres catégories : des déchets non radioactifs (issus du fonctionnement et du démantèlement des sites et de la présence de l'armée algérienne depuis 1966) et des matières radioactives (sables vitrifiés, roche et lave contaminées) issues des explosions nucléaires. » « Cet ensemble de déchets se retrouve en très grande partie à l'air libre, sans aucune sécurité, et accessible par les populations créant une forte insécurité sanitaire et environnementale. » En 1997, un rapport de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques français reconnaissait que « sur la question des déchets qui auraient pu résulter des campagnes d'essais réalisées au Sahara, il n'existe aucune donnée précise ». Cette présente étude « Sous le sable, la radioactivité ! » est une première réponse et dresse ainsi un inventaire de l'ensemble des déchets, notamment radioactifs, présents sur ces sites, précisent ses auteurs. Des déchets qui devraient faire l'objet d'un travail approfondi de repérage et de récupération sur le terrain par des équipes spécialisées et avec des observateurs indépendants.

Un travail qui apparaît désormais possible avec l'adoption, le 7 juillet 2017, du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN). Les articles 6 (« Assistance aux victimes et remise en état de l'environnement ») et 7 (« Coopération et assistance internationales ») comportent des obligations pour s'assurer que les zones contaminées soient pleinement connues, pour protéger les populations, les générations futures, l'environnement et la faune de cette pollution. Cette étude s'inscrit donc aussi sur « la mise en œuvre de ce droit qui est en cours de création ». « Tout oppose la France et l'Algérie. L'un est dit "doté" et l'autre "non doté" au sens du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires

et leur vue sur le TIAN sont à l'opposé. » « La France n'a cessé de le dénoncer, l'Algérie a participé aux négociations du TIAN, signé le traité et débuté son processus de ratification. Une fois que le traité sera ratifié par l'Etat algérien et entré en vigueur (perspective pour 2020-2021), Alger devra mettre en œuvre ses obligations positives (articles 6 et 7). » « Même si la France refuse de se lier au TIAN, elle pourrait très bien participer à ce processus. » En effet, l'ouverture depuis 2012 « d'un nouveau chapitre de leurs relations », selon la Déclaration d'Alger, signée entre le président Hollande en visite officielle en Algérie en décembre 2011, et le président Bouteflika, « comme la poursuite d'initiative (groupe de travail mixte sur l'indemnisation des victimes algériennes des essais, Comité intergouvernemental de haut niveau algéro-français) montre que ce travail de coopération peut être réalisé, sans que la France ne rompt avec sa position actuelle concernant le TIAN ». Et les auteurs de l'étude de rappeler qu'« il existe de nombreux cas de coopération interétatique de programmes d'assistance, dont l'histoire les a opposés ou dont l'un des deux ne reconnaît pas des obligations légales internationales. Des cas qui peuvent constituer un modèle à suivre pour la relation entre la France et l'Algérie ».

Cette étude propose ainsi « un ensemble de recommandations (mesures de dialogue entre les deux Etats pour améliorer la situation humanitaire ; mesures concernant les déchets nucléaires ; mesures de protections sanitaires ; mesures auprès des populations, réhabilitation et protection de l'environnement) pour parvenir à faire évoluer cette sombre page atomique de l'histoire entre la France et l'Algérie ». Et de considérer que le « passé nucléaire » ne doit plus rester profondément enfoui dans les sables ».

En soulignant qu'« après des décennies d'affirmations mensongères, il faudra attendre 2016 pour qu'un président de la République, François Hollande, lors d'un déplacement en Polynésie, théâtre de 193 essais nucléaires, déclare : "Je reconnais que les essais nucléaires menés entre 1966 et 1996 en Polynésie française ont eu un impact environnemental, provoqué des conséquences sanitaires". Les Algériens attendent toujours de la France une telle déclaration de reconnaissance de l'impact des essais nucléaires ».

Nadjia Bouzeghrane

RECOMMANDATIONS

Il est nécessaire que l'Etat français améliore, pour les populations algériennes, l'accès aux archives médicales détenues par le Service des archives médicales hospitalières des armées.

- En vue d'accélérer le processus d'indemnisation des populations algériennes impactées par les essais nucléaires, il est recommandé que les informations sur le processus d'indemnisation soient rendues disponibles en langue arabe et accessibles aux personnes concernées, sur le site internet du Civen ; de même des missions du Civen – comme elle en a conduites à plusieurs reprises en Polynésie – devraient être effectuées dans les zones concernées pour faciliter la constitution des dossiers de demande d'indemnisation.

- Il serait également indispensable de modifier le décret délimitant les zones affectées au Sahara afin de les élargir, comme cela a été fait pour la Polynésie.

- Il est important que les acteurs (civils et militaires français et les populations algériennes) inscrivent leur témoignage dans une « mémoire collective » pour les générations futures. La création de cette « mémoire commune » pourrait être diligentée par des associations des deux Etats avec l'aide d'universitaires de ces Etats.

- Toutes les mesures et actions réalisées doivent être dans les langues officielles de la France et de l'Algérie.
Mesures concernant les déchets nucléaires

- La France doit remettre aux autorités algériennes la liste complète des emplacements où ont été enfouis des déchets contaminés ainsi que, pour chacun d'eux, la localisation précise (latitude et longitude), un descriptif de ce matériel, de même que la nature et l'épaisseur des matériaux de recouvrement utilisés.

- Les données relatives aux zones contaminées par des scories et laves traitées par simple recouvrement (sable, revêtement d'asphalte, couche de goudron, etc.) doivent être publiées.

- La France doit remettre à l'Algérie les plans des installations souterraines du CEA sous la base militaire de Reggane plateau, ainsi que les plans des différentes galeries creusées dans la montagne du Tan Afella.

Mesures de protections sanitaires

- Les autorités algériennes doivent mieux communiquer l'interdiction d'accès à ces zones par le biais de mesures simples : renforcement des clôtures, installation de nombreux panneaux d'information sur les sites en langues arabe et française, affichage d'information dans les mairies et services de santé des villes et villages de ces zones.

Mesures auprès des populations

- Réalisation d'une étude indépendante sur les enfants et les petits-enfants afin de voir s'il existe un risque transgénérationnel.
- Réalisation d'une enquête de détection auprès de la population sur du matériel contaminé actuellement utilisé.

- Mise en place de mesures sanitaires à destination en premier lieu des habitants du village de Mertoutek, puis des autres populations locales.

- Information et sensibilisation des populations (dans les écoles, auprès des mouvements associatifs) sur les risques radiologiques encourus. Réhabilitation et protection de l'environnement.

- Malgré l'impossibilité de revenir à un état pleinement naturel, un premier processus d'évaluation des possibilités de réhabilitation environnementale des sites d'essais nucléaires doit être mené, et un suivi régulier des zones contaminées, avec la participation de scientifiques indépendants, doit être assuré.

- Les zones les plus contaminées (principalement la coulée de lave située sur le flanc du Tan Afella) doivent être nettoyées ou, à tout le moins, couvertes pour limiter l'éparpillement des particules radioactives par le vent et les pluies. Un suivi régulier (annuel) devra également être mis en place.

Utilisation de nouvelles technologies

- Les autorités devraient avoir recours à de nouvelles technologies pour permettre d'améliorer la sécurité des populations :

1) Utilisation de drones [88] équipés d'un radar de pénétration des sols et d'un rayon de détecteur gamma pour détecter des déchets enfouis.

2) Utilisation d'images satellites pour assurer une surveillance et permettre une comparaison dans le temps des zones d'essais.